

Observation n° 31

[REDACTED]
[REDACTED] Le Blanno
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] place de l'Église
[REDACTED]

Morzine, le 2 décembre 2018

Monsieur le Maire,

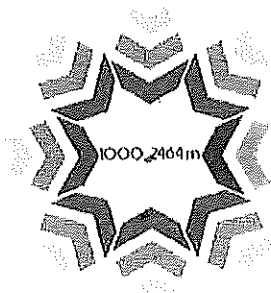
Nous profitons de la révision en cours du PLU pour vous demander par la présente le déplacement de la pastille Nb1 sur la parcelle L229 vers la parcelle L265 sur ce même secteur de La Levrette.

En effet, ce chalet qui se trouvait sur l'emprise des pistes de ski a été démoli à l'époque à la demande du conseil pour être maintenant reconstruit dans ce secteur sans gêner les pistes.

Dans l'attente de votre accord, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

P.J. : Photos, Plan d'état des lieux, Lettre du conseil



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MORZINE AVORIAZ
HAUTE-SAVOIE

date : 22 octobre 1987

objet :

v/réf. :

n/réf. : GC/MPR

[REDACTED]

Monsieur,

En échange de la démolition de la moitié de la maison de la Levrette
et de l'emprise de celle-ci en piste de ski,

Nous vous donnerons l'autorisation de pouvoir la reconstruire dans
le secteur de la Levrette, mais ne gênant pas les pistes de ski.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments
distingués.

F. RICHARD,

Maire de MORZINE-AVORIAZ



[Handwritten signature]